

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 6 mars 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,
François GUILLOT, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15
(dont 2 mandats)

Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à
Anne-Claire AUGEREAU
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER

Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Christelle GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 20 mars 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES (délibération n° 2025-03-06)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les prochains concerts devant se dérouler sur la commune
subventionnables par le département des Deux-Sèvres, à savoir :

- Le rossignol diabolique par le Festin d'Alexandre, avec la participation de trois artistes le 25 mai 2025, à l'église d'Azay, pour un coût de 1 170 €, auquel il faut ajouter les frais de déplacement de 120 €, soit un total de 1 290 €,
- Irish Sky Duo par l'association Form'Art, avec la participation de deux artistes, le 4 juillet 2025, au château de l'Aulnaye à Fonvérines, pour un coût de 625 €,
- Pick me up par Virgule Prod, avec la participation d'un seul artiste, le 20 juin 2025, pour un coût de 945,50 €.

Considérant que le département apporte une aide au titre du soutien à la diffusion en milieu rural pour trois spectacles maximum par an, à raison de 130 € par artiste sur scène et d'un forfait de 220 € par production scène, avec un maximum de 60 % du montant de la prestation.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter les subventions suivantes auprès du conseil départemental des Deux-Sèvres pour les concerts et autorise monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subventions :

- 610 € pour le Rossignol diabolique du Festin d'Alexandre,
- 375 € pour Irish Sky Duo de l'association Form'Art,
- 350 € pour Pick me up de Virgule Prod.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Christelle GIRAUD